

# INTER-TEXTILES

REVUE MENSUELLE  
de la Fédération Textile C.F.T.C.  
26, Rue de Montholon - PARIS(9<sup>e</sup>)

- N° 1 -

JANVIER 1961  
14<sup>ème</sup> Année - Nouvelle Série

# • SOMMAIRE •

	Page
- Editorial	1 -
- Objectifs d'Action	" 3 -
- Bierville	" 4 -
- Conseil Syndical	" 5 -
- Réunion d'Information	" 7 -
- Affichette	
- Chômage partiel	" 11 -
- Algérie	" 13 -
- Belgique	" 17 -
- Enquête	" 21 -
- Elections	" 25 -
- Plan de classement.	

SI

Vous n'avez encore pas répondu au questionnaire paru dans  
Inter-Textiles de Décembre 1960;

IL SERAIT TEMPS DE LE FAIRE

Un certain nombre de Syndicats, soucieux d'aider la Fédération  
dans sa tâche ont déjà répondu.

## UN EFFORT

de la part des paresseux serait le  
bienvenu, et peut être qu'ils pourraient trouver par là une aide à leur tâche !

Est-ce si difficile que ça à répondre ?

Pour vous, INTER-TEXTILES n'est-il pas un outil de travail ?

La Fédération veut bien vous aider.

MAIS ELLE NE PEUT RIEN FAIRE SANS VOUS

NI A VOTRE PLACE .

Ce serait plus facile . . . . si,

- Chacun à sa place voulait coopérer à l'objectif commun  
et si le petit travail que vous

demande la Fédération

## ETAIT FAIT

-o- E D I T O R I A L -o-  
-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Au début de cette nouvelle année, il semble nécessaire de voir où nous en sommes.

Les Salaires : En ce qui concerne les salaires, il faut noter que le niveau des prix est resté relativement stable, l'indice du budget-type C.F.T.C. est passé à 243,5 pour Novembre 1960, soit 136,64 par rapport au 1.7.57 que nous avons retenu pour nos comparaisons des différents indices.

Le salaire de base du Textile n'a guère évolué et, si nous tenons compte du 4 % d'augmentation accordé en septembre, l'indice actuel se situe à 127,5 pour novembre 1960 par rapport au 1.7.57.

En ce qui concerne le coefficient 130 que nous avions retenu pour nos comparaisons sur les barèmes textiles, l'indice de Novembre 1960 se situe à 126,50 par rapport au 1.7.57. Nous pouvons constater que l'écart est encore de 8 % ce qui représente sur le plan national la perte du pouvoir d'achat des salariés du textile entre 1957 et Novembre 1960.

Toutes nos revendications restent donc valables.

L' ACTION FEDERALE.

L'année 1960 a vu la convocation de deux réunions paritaires dans le cadre de la Convention Collective au Ministère du Travail - ce qui ne s'était pas vu depuis 7 ans -. Même si nous n'avons rien obtenu, et nous ne nous faisons pas d'illusions, cela reste positif; étant admis que peu d'autres branches professionnelles ont obtenu plus en 1960.

Nous ne pouvons pas sortir notre situation présente du contexte économique et de la situation politique. Tant que durera la guerre et ses hypothèques, l'action revendicative s'en trouvera gênée. Il ne faut pas non plus oublié l'orientation économique du pouvoir actuel, plus tourné vers les intérêts du capital que vers l'élévation du niveau de vie des masses salariales.

Ceci dit, il reste évident, que ce qui a été obtenu en 1960 pour les travailleurs du Textile, l'a été, pour beaucoup, grâce à notre action; quoiqu'en disent nos anciens partenaires du 9 Juin. Ce n'est pas faire des subtilités de dialectique que de dire que l'accord du 7 Septembre a été signé par les patrons, avec l'arrière pensée tactique de prouver que les accords du 9 Juin n'étaient ~~pas~~ que du vent. C'était aussi une bonne façon de créer la confusion entre les sections syndicales et la Fédération.

C'est un peu la sucette ..... qu'on donne aux enfants bien sages .....

.../...

FEDERATION GENERALE -

Les divergences de vues qui étaient apparues suite à ce fameux accord de septembre sont aujourd'hui dépassées. Nous avons fait avec nos amis Employés et Cadres des échanges de vues et une recherche commune de l'action à mener.

C'est la Fédération Générale ( synthèse des trois Fédérations) qui a repris à son compte et présenté aux patrons notre programme économique.

Nous ne pouvons que nous réjouir de retrouver à l'échelon national ce qui se réalise dans de nombreuses sections où tous ensemble ( Ouvriers - Cadres et E.T.A.M. ), face à un objectif commun, décident une position commune, même si les moyens d'intervention restent différents aux uns et aux autres.

" L'équipe de rédaction d'Inter-Textiles tient, par ailleurs, à s'excuser si l'éditorial paru dans le N° de Novembre d'Inter-Textiles n'était déjà plus d'actualité à la parution. Nous avions, en effet, passé un exposé de la situation générale qui avait été présenté au Bureau Fédéral du 2 Octobre, alors que nous avions eu une rencontre de mise au point avec les E.T.A.M. et les Cadres le 8 Octobre 1960 et la correction de l'article avait été escamoté du fait des insuffisances du secrétariat fédéral à cette époque".

SITUATION POLITIQUE -

Nous venons de dépasser le cap du référendum, et son résultat en Métropole est tout aussi équivoque que l'ensemble de la campagne. Il est certainement difficile de tirer les conclusions d'une telle opération.

Que la grande majorité du peuple Français désire la paix, qui pourrait en douter ! Et les partisans de l'autodétermination dépassent de loin le 73,6 % de oui et se retrouvent en forte proportion dans les 24 % de non, puisque ceux-ci se sont recrutés dans les régions où les partis de gauche ayant fait campagne pour le non, sont fortement représentés. Le référendum de ce 8 Janvier aura au moins permis d'enregistrer la faiblesse de l'extrême droite tenant de l'Algérie Française et de la poursuite du conflit. Si les questions par rapport à l'Algérie avaient été posées clairement et en particulier, celle d'une négociation avec le F.L.N., il est probable que la majorité aurait été plus imposante encore.

Or, si les résultats en Métropole ne peuvent guère dire plus; ceux d'Algérie sont à l'égard de ce problème essentiel de la négociation très significatifs. Les Musulmans se sont abstenus en grande majorité. Leur vote du Dimanche 8 Janvier et les manifestations par lesquelles ils se sont exprimés pour la première fois depuis longtemps, prouvent qu'il faudra compter avec le F.L.N. et le G.P.R.A. Plus que jamais la négociation s'impose.

Nous ne savons pas encore si c'est dans cette voie que le Président de la République va s'engager maintenant qu'il est nanti une fois de plus de la confiance populaire.

La Confédération a réclamé avec force cette négociation indispensable à une véritable Paix en Algérie, l'essentiel maintenant, c'est de l'obtenir. C'est dans ce sens que nous aurons à militer à l'avenir comme par le passé et qu'il nous incombe de faire l'information de nos adhérents sur les positions de la C.F.T.C.

# OBJECTIFS D'ACTION

## REUNIR

- Un Conseil
- Des éléments d'informations
- Des faits

- Le Bureau Fédéral réuni les 14 et 15 Janvier 61 a décidé que le mois de Février serait une période de temps fort pour notre Organisation.

## ORGANISER

- Une réunion d'information
- Une Assemblée Générale
- Une démarche aux Pouvoirs Publics et aux Directions

- La semaine du 20 au 25 Février, chaque syndicat fera un effort pour informer les travailleurs et l'opinion publique sur la position et les revendications C.F.T.C. par une réunion d'information et des articles dans la presse locale.

- Il faut que tout le monde sache quels sont les problèmes, les difficultés des travailleurs du textile.

Il faut que tous sachent quels sont nos objectifs qu'ils soient :

- Locaux - Fédéraux - ou Confédéraux.

- Il faut que les panneaux syndicaux soient utilisés.

- Il faut engager la procédure :

- Inspection du Travail et Conciliation si les patrons refusent l'affichage.

- Il faut prouver que nous savons ce que nous voulons et que nous irons jusqu'au bout.

## CONTROLER

- Notre action
- L'application des accords, de la convention collective, etc...

- Le Bureau Fédéral laisse aux régions et aux branches le soin de déterminer elles-mêmes la forme que prendra leur action dans ce cadre.

## AFFIRMER

- Notre présence en exerçant une pression constante, plutôt que sporadique.

BIERVILLE 1961

=====

DATES A RETENIR

Date des Sessions	Nature	Délais d'inscription
/Avril/		
Samedi soir 22 Samedi midi 29	Délégués du personnel	17 Mars
/Mai/		
Dimanche soir 7 Samedi midi 13	Comités d'entreprises Responsabilités Sociales et culturelles	31 Mars
/Juin/		
Samedi soir 10 Samedi midi 17	Délégués du Personnel	5 Mai
/Octobre/		
Samedi soir 14 Samedi midi 21	Délégués du Personnel	9 Septembre
/Novembre/		
Dimanche soir 5 Mercredi midi 15	Comités d'Entreprises	30 Septembre
-----		
Dimanche soir 26 Samedi midi 2 <u>Décembre</u>	Textile-Vêtement Dirigeants de Syndicats	21 Octobre
/Décembre/		
Samedi soir 9 Samedi midi 16	Délégués du Personnel	4 Novembre
-----		
Dimanche soir 17 Samedi midi 23	Formation générale	13 Novembre

Prévoyez dès maintenant, qui vous allez envoyer dans ces différentes sessions. Bierville prend en charge les frais de séjour et de transport plus une indemnité de perte de salaire de 7, 50 N.F. -

Il faut dès à présent, prévoir comment sera financé le restant de la perte de salaire pour que le sacrifice demandé au participant ne soit pas trop gros surtout s'il est chargé de famille.

Analyse de la situation VOIR	Réflexion JUGER	Action AGIR
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats des dernières élections ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Avons-nous progressé ou pas ?</li> <li>- Comment utiliser les résultats ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Re pérage des sympathisants C.F.T.C.</li> <li>- Appel à l'adhésion.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Panneaux d'affichage :</li> <li>- Difficultés rencontrées</li> <li>- Situations, etc...</li> <li>- Où se trouvent-ils ?</li> <li>- Combien il y en a ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi nous a-t-on interdit un tel affichage?</li> <li>- Est-ce normal ?</li> <li>- Que faut-il faire ?</li> <li>- Utilisons-nous suffisamment les panneaux ?</li> <li>- Où se procurer les affiches ?</li> <li>- Quelles informations mettre ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qui sera responsable des panneaux</li> <li>- Qui va alerter l'Inspection du Travail ou demander une réunion de conciliation ?</li> <li>- Récupérer celles d'Inter-Textiles</li> <li>- de la Confédération.</li> <li>- Un compte-rendu ou une motion du Conseil, etc...</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels problèmes se posent aux travailleurs de l'entreprise ou de la localité :</li> <li>- Salaires</li> <li>- Charges</li> <li>- Déplacements, etc...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment répondre ?</li> <li>- Y a-t-il dans la Loi, la C.C.N. ou l'avenant régional quelque chose à ce sujet ?</li> <li>- Quoi ?</li> <li>- Quels sont nos moyens d'action, d'intervention ?</li> <li>- Qui va agir ? D.P. - C.E. ou C.H.S. ?</li> <li>- Comment va-t-on mener l'action ?</li> <li>- Quelles seront les étapes</li> <li>- Comment mettre les travailleurs dans le coup etc</li> <li>- Faudra-t-il faire un tract, un article dans la presse ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ce que fera l'organisation C.F.T.C. en tant que telle ?</li> <li>- Préciser l'action de chacun des membres D.P. ou C.R.</li> <li>- Fixer des échéances.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise des cartes</li> <li>- Combien ont été reprises ?</li> <li>- Où en est notre campagne d'adhésion ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourquoi ça a diminué ou progressé ?</li> <li>- Pourquoi un tel ou tel service n'a pas voulu reprendre ?</li> <li>- Notre système de collectage est-il trop lourd ?</li> <li>- Faut-il le reévaluer ?</li> <li>- Les cartes sont-elles arrivées à temps ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- "Jean" devra revoir telles personnes ( préciser).</li> <li>- Signaler les raisons au Syndicat à l'U.D., à la Fédération.</li> <li>- Trouver 3 nouveaux collecteurs pour tels services ou ateliers.</li> <li>- Commander plus tôt l'an prochain.</li> <li>- Fixer la date sur le calendrier d'échéances.</li> </ul>

- Quelles sont les réactions des travailleurs face à notre action professionnelle et nos positions fédérales.	- Avons-nous aidé les travailleurs à avoir une information objective sur tous ces problèmes d'actualité.	- Nous faire une opinion si nous voulons renseigner les autres.
- La non-signature des accords nationaux par notre organisation.	- Avons-nous diffusé, expliqué les positions de la Fédération, de la C.F.T.C.	
- Le référendum, l'Algérie	- Comment avons-nous fait passer les consignes ?	
- La grève Belge ?	- Quelles en ont été les réactions ? Aurions-nous pu, faire mieux ?	
- Autres problèmes d'actualité, etc...	- Qu'avons-nous à dire (voir canevas réunion d'information.) - Comment leur dire - Tracts  - Affichettes - Presse locale  - Bulletin d'entreprise  - Réunion d'information  - Discussions par petits groupes, etc...	- Quoi y mettre qui le rédige qui le distribue et quand ? - Qui doit les poser ? - Passer un communiqué du Conseil dans le journal. - Prévoir un article, celui qui va le faire ? - Préciser le jour, les responsabilités . - Avant l'entrée, à la sortie de l'usine, à la pause, au casse-croûte, dans le trajet aller-retour.

Ce petit schéma de réunion de Conseil n'est pas limitatif.

Chaque Section a des problèmes différents. Les réflexions peuvent être plus approfondies; l'action aussi.

M A I S . . . .

Après chaque réunion, il faut que les décisions soient consignées dans un procès-verbal avec les responsabilités précises. Et, il faudra revoir au Conseil suivant pourquoi telle chose n'a pas été faite - manque de temps - de moyens - de courage, d'audace, ou bien nous avons été trop prétentieux, il faut réajuster le tir. Voir pour cela l'article : "Comptes de Noël" - Il était une fois ... - paru dans le N° 31 de Formation du mois de Janvier 1961 .

L'organisation est une affaire de méthode, si nous faisons l'effort nécessaire nous en tirerons tous profits; et, pour le peu que vous envoyiez un compte-rendu de vos réunions à la Fédération, nous saurons où nous en sommes tous et peut être que nos efforts communs dans le même sens rendront notre organisation toujours plus à même de répondre à sa mission.

Vous pourrez encore utiliser le schéma de réunion préparé pour le 8 Novembre 1960.

Circulaire T.B. - 4 du 4 Octobre 1960.

-----o0o0o0o0o-----

### SITUATION DES TRAVAILLEURS.-

#### - Ce qui est positif -

- Depuis notre Congrès, nous avons déjà obtenu 2 réunions paritaires dans le cadre de la convention collective.
- Même si elles n'ont pas abouti à un accord, il n'en est pas moins vrai que c'est déjà un résultat.
- Les patrons reconnaissent notre force.
- Les résultats d'élections ( ceux de la localité)
- Les honoraires médicaux sont déjà pour beaucoup remboursée à 80 % ( voir la situation dans la région.)

#### - Pourquoi n'obtenons-nous pas plus ?

- Influence du Régime et de sa politique économique. Le pouvoir étant dans les mains de la haute finance et des technocrates ( Comité Rueff).
- La guerre d'Algérie, chacun maintenant reconnaît que c'est une hypothèque qui pèse lourdement sur notre économie nationale.
- Cette guerre pèse aussi sur les institutions et sur nos possibilités d'action revendicative. Tout mouvement d'ensemble des travailleurs pourrait être un prétexte utilisé pour accentuer le pouvoir personnel.
- La paix en Algérie est devenue pour ces raisons le problème n° 1 prenant le pas sur les autres revendications.

C'est pourquoi la C.F.T.C. a pris position sur ce problème. Rappeler si nécessaire, les positions C.F.T.C. - Note jointe à ce bulletin - 27 Octobre - Voir Syndicalisme n° 804 du samedi 19 Novembre 1960 - Reprendre la dernière page du N° 810 de Syndicalisme du Samedi 31 Décembre 1960.

.../...

POLITIQUE PATRONALE dite de "relations humaines" tendant à court-circuiter les syndicats ( des faits).

- Tendant à faire croire aux travailleurs que l'entreprise est une grande famille ( dont eux seuls tireront les bénéfices).
- Faisant croire que tout ce que les travailleurs ont obtenu dernièrement, c'est uniquement de leur "bonne volonté".

Mais : Les travailleurs ne sont pas garantis contre les risques :

- du chômage partiel
- de la maladie, de l'accident
- de la vieillesse.

Nous subissons les incohérences économiques

les brimades lorsque nous sommes délégués  
les cadences de travail non réglementées  
les fermetures d'usines et la souffrance qui en découle.

Nous ne sommes pas responsables

- de l'orientation de l'économie
- du partage du profit
- de notre vie, d'autres pensent, orientent, dirigent,  
à notre place, malgré nous,  
malgré nos besoins,

Malgré nos droits.

Nous voulons notre part de responsabilités

A la C.F.T.C., nous voulons :

Avoir droit de regard  
d'orientation  
de gestion de l'économie

Nous voulons une économie au service de l'homme  
de ses besoins fondamentaux.

Nous voulons :

- Travailler normalement, pas comme des bêtes obligés de faire 2 journées pour en sortir.
- Avoir le temps de nous reposer, lire, nous distraire.
- Avoir les moyens d'apprendre - d'étudier - de s'instruire.
- Avoir des logements convenables ( là où ça se pose ).
- Avoir le droit reconnu d'être syndiqué dans l'entreprise.

.../...

C'EST POURQUOI : La C.F.T.C. a déposé un certain nombre de revendications, concernant le droit syndical.  
( Les rappeler);

Et qu'elle a adopté dans son dernier congrès confédéral un rapport sur une "Planification démocratique", tendant à promouvoir une économie de besoins, non de profits dans laquelle les travailleurs auraient un pouvoir d'orientation, de gestion et de contrôle.

C'est aussi dans ce cadre que notre Fédération a déposé le 7 Novembre 1960 à l'Union Textile et au Ministère du Travail un projet d'Annexe à la Convention Collective, visant à créer un organisme dans lequel nous aurions notre place, garantissant le salaire des travailleurs en cas de chômage partiel et devant permettre un assainissement de notre branche d'industrie en faisant les études nécessaires.

Nous avons d'autre part, déposé au Ministère du Travail et à l'Union des Industries Textiles, un projet de révision de la Convention Collective Nationale, reprenant un certain nombre de nos revendications.

Enumération . . . . .

APPEL A L'ADHESION

C. F. T. C. = Syndicat qui sait ce qu'il veut.

L I B R E de toutes appartenances extra-syndicales

D E M O C R A T I Q U E Par ses Congrès

son Organisation

- Chacun peut y exprimer son avis.

D Y N A M I Q U E Militants avertis, formés, etc...

DATES A RETENIR :

JUIN 1 - 2 - 3 et 4

CONGRES CONFEDERAL

- Prévoyez dès à présent la participation de votre syndicat et les moyens financiers pour le faire.

N'oubliez pas de faire votre

Réabonnement à

INTER-TEXTILE

Pour 1961

Prix : 2, NF. 50.-

# NOUS VOULONS ...

- Travailler normalement. Pas comme des bêtes, obligés de faire 2 journées pour "en sortir".
- Le temps de nous reposer, lire, nous distraire.
- Les moyens d'apprendre, d'étudier, de s'instruire.
- Des logements convenables.
- Le droit reconnu d'être syndiqués dans l'entreprise.
- Etre garantis contre les risques du chômage partiel.
- Une économie au service de l'homme, de ses besoins fondamentaux.

## NOTRE PART DE RESPONSABILITÉ

- AVOIR DROIT DE REGARD

D' ORIENTATION

DE GESTION

DE CONTROLE ... DE L'ECONOMIE

- Etre considérés comme des êtres humains capables de réfléchir - de vouloir -
  - pas comme des rouages -

- C'est pourquoi la Fédération Textile C.F.T.C. a déposé le

7 Novembre 1960 à l'Union des Industries Textiles et au Ministère du Travail, un projet d'annexe à la Convention Collective visant à créer un organisme dans lequel nous aurions notre place, garantissant le salaire des travailleurs en cas de chômage partiel et devant permettre un assainissement de notre branche d'industrie en faisant les études nécessaires.

REJOIGNEZ CEUX QUI

DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

ONT DECIDE DE :

FAIRE CONFIANCE A LA C.F.T.C.

La C.F.T.C. dans une déclaration, a fait ressortir les situations bien particulières à certaines régions ou professions touchées par le chômage partiel, laissant sans ressource les travailleurs victimes de cette situation.

Elle a particulièrement souligné que la Convention du 31-12-58 mentionne : d'une part, dans son préambule "l'importance que présente pour ces salariés la stabilité des ressources"; d'autre part, dans son art. 8 "l'étude du chômage partiel".

A cet effet, elle consignait dans un voeu une déclaration qu'elle demandait au Conseil d'Administration d'adopter.

Ci-dessous, texte du Vœu.

- V O E U -

Le Conseil d'administration de l'U.N.E.D.I.C., réuni le 22 Décembre 1960 :

CONSTATANT que dans un certain nombre de régions et d'industries le chômage partiel continue d'exister, mettant les travailleurs qui en sont les victimes dans une situation pécunière difficile;

CONSIDERANT que l'art. 8 de la Convention Collective du 31.12.58 dispose que : "Les parties, conscientes des problèmes qui peuvent se poser du fait du chômage partiel, sont d'accord pour procéder en commun dès que possible à leur étude, en vue de rechercher des solutions appropriées, dans l'esprit de la présente convention, en y associant au besoin les représentants des professions ou régions intéressées";

CONSIDERANT que malgré ces dispositions claires et précises, les problèmes posés par le chômage partiel n'ont pu à ce jour être menés à bonne fin par les organisations signataires de la convention collective du 31.12.1958;

DEMANDE à ces organisations signataires de se réunir dès que possible pour apporter une conclusion à leurs travaux, afin que soit apportée aux travailleurs en état de chômage partiel l'aide pécunière dont ils ont besoin.

Les Organisations de salariés F.O., C.G.T. et C.G.C. se sont déclarées favorables à l'adoption du voeu présenté par la C.F.T.C.

.... / ...

Le C.N.P.F. de son côté, a déclaré qu'il avait toujours tenu ses engagements dans le cadre de la convention et qu'il considérait qu'il n'était pas du rôle du Conseil d'Administration de l'U.N.E.D.I.C. de rappeler à l'ordre les signataires du Régime d'assurance-chômage; que l'U.N.E.D.I.C. n'avait pas à gérer le chômage partiel, en conséquence de quoi, le C.N.P.F. ne voterait pas ce voeu.

Malgré les mises au point faites par la C.F.T.C. sur l'absence de reprise des négociations, suspendues depuis Juillet 1959, et du rôle du Conseil d'Administration dans ce domaine, le Président de l'U.N.E.D.I.C. s'est refusé à le mettre aux voix, le jugeant irrecevable, admettant seulement qu'il figure au procès-verbal.

Toutefois, il a été indiqué par le C.N.P.F., après une longue discussion, que les parties signataires de la convention du 31-12-1958 recevront la conclusion de l'étude sur le chômage partiel, celle-ci ayant fait l'objet des travaux du groupe paritaire qui a siégé jusqu'en juillet 1959.

-----o0o0o0o0o-----

Lettre adressée au C.N.P.F. et à l'Union des Industries Textiles

Le 19 Janvier 1961

Messieurs,

Notre Fédération, après examen de la situation, a constaté que les travailleurs du Textile sont touchés par le chômage partiel dans de nombreuses entreprises.

Dans la situation actuelle, un chômage partiel prolongé sans allocation met ces travailleurs dans une situation de misère parfois alarmante.

D'autre part, cotisant depuis près de deux ans aux Caisses de Chômage, ils sont en droit d'attendre de ces Organismes une allocation qui compense la perte de salaire qu'ils éprouvent du fait des réductions d'horaires. Eux-mêmes sont victimes, et non responsables de cette situation économique.

C'est pourquoi la Fédération Textile C.F.T.C. demande au C.N.P.F. et à l'Union des Industries Textiles de ne plus différer son accord pour examiner le problème du chômage partiel dans la Convention du 31 Décembre 1958.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

-o-o-o-o-o-o-o-o-

# FACE AU PROBLÈME ALGÉRIEN

Le Bureau Confédéral du 13 Janvier a examiné la situation politique à la suite du référendum et défini la position de la C.F.T.C. pour les semaines qui viennent.

Le Bureau Confédéral s'est tout d'abord félicité de la discipline avec laquelle les organisations C.F.T.C. ont appliqué les positions du Conseil Confédéral de décembre et les consignes qui leur avaient été données.

Il est apparu, compte tenu des résultats du référendum, que cette consultation aura eu au moins le mérite de montrer, aussi bien à de Gaulle lui-même qu'à ses amis ou adversaires, que le Chef de l'Etat a les mains libres pour prendre toute initiative qui lui plaira allant dans le sens de la paix en Algérie.

Il est apparu de ce fait que le corps électoral dans son ensemble, y compris les travailleurs, attendent les initiatives du Chef de l'Etat et on peut penser que la récente déclaration du G.P.R.A. pourra faciliter ses initiatives.

Dans ces conditions, le Bureau Confédéral a estimé :

- 1°) - qu'il n'y avait pas lieu dans l'immédiat de prendre les moyens de relancer sous une forme spectaculaire et massive, l'action des travailleurs pour la paix en Algérie : ce qui entraîne pour le Bureau Confédéral le refus de donner une suite favorable aux propositions de la C.G.T. contenues dans deux lettres successives de la C.G.T. en date du 30 Décembre et du 12 Janvier et, à fortiori, de repousser les offres d'action, qui très probablement, vont nous être faites par le P.C. à la suite de la réunion du Comité Central du P.C. dimanche dernier.
- 2°) - Par contre, il importe pour la C.F.T.C., comme pour ses organisations, de rappeler nos positions essentielles sur la paix en Algérie, positions qui demeurent valables après comme avant le référendum : ceci a d'ailleurs déjà été fait dans un récent éditorial de Syndicalisme.
- 3°) - Compte tenu de l'évolution de la situation en Algérie, il apparaît qu'il est opportun de creuser le problème des garanties à accorder aux minorités, la paix revenue. Ce problème, en particulier sous l'aspect de la situation à faire en Algérie aux travailleurs d'origine européenne, en France aux travailleurs d'origine musulmane, met en jeu nos responsabilités de syndicalistes.

C'est pourquoi le Bureau Confédéral a décidé :

- a) de créer un groupe de travail réunissant des militants et des personnalités compétentes pour étudier ce problème.
- b) de demander à la C.I.S.C. de provoquer les contacts utiles avec la C.I.S.L. et les organisations syndicales intéressées.

D'autre part, à la suite de plusieurs contacts avec les représentants des organisations syndicales libres (F.O. - F.E.N. - U.N.E.F. - Ruraux) et un certain nombre de partis politiques, un projet de déclaration sur le problème des négociations en Algérie, sous l'aspect de ces garanties à réservé aux minorités,

.../...

a été préparé. Les trois organisations syndicales F.E.N. - F.O. et C.F.T.C. sont prêtes à signer en commun; nous ne savons pas encore si l'U.N.E.F. et les Ruraux se joindront à ce groupe syndical, mais cette déclaration ne sera rendue publique que dans la mesure où l'approbation donnée à cette déclaration syndicale par un certain nombre de formations politiques (formations qui pourraient aller du M.R.P. au P.S.U.) pourra prendre une forme qui ne porte aucun ombrage dans l'esprit de l'opinion publique à l'indépendance de nos organisations à l'égard de toute formation politique qu'elle quelle soit.

De toute façon d'ailleurs, le simple fait que, dès maintenant, les trois organisations libres F.O. - F.E.N. et C.F.T.C. seront résolues à signer en commun cette déclaration représente déjà un évènement important.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

La Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

La Confédération Française des Travailleurs Chrétiens,

La Fédération de l'Education Nationale, et

Le Centre National des Jeunes Agriculteurs

soucieux de réaliser les conditions nécessaires pour hâter les négociations en Algérie se sont réunis pour poser à l'opinion publique le problème des garanties à donner aux minorités.

Les organisations politiques suivantes : Indépendants de Gauche, Socialistes Indépendants, Parti Républicain, Radical et Radical Socialiste, Union Démocratique du Travail, S.F.I.O. se sont également rencontrées sur ce même problème.

Leurs efforts respectifs ont permis une rencontre commune sur ce sujet, à laquelle la Fédération des Combattants Républicains et la mise au point de la déclaration suivante à laquelle ont souscrit la Ligue des droits de l'homme et la Ligue Internationale contre l'antisémitisme.

Le 19 Janvier 1961

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

--- DECLARATION ---  
=====

Le Pays vient d'exprimer sans ambiguïté son aspiration profonde à la paix, et nul ne peut contester aujourd'hui l'adhésion de l'immense majorité du peuple français au principe de l'autodétermination. Tel est le sens à la fois clair et résolu du vote que, sous des formes sans doute variées, il a cru devoir émettre. Souhaitant la fin rapide d'une guerre "absurde et périmee", il s'est prononcé pour une pacifique confrontation permettant enfin d'aboutir à une solution négociée qui, s'opposant à toute solution imposée ou simplement octroyée, peut seule assurer l'avenir de la France et de l'Algérie.

Prenant acte de ces résultats d'un référendum dont elles soulignent le caractère circonstanciel, délaissant résolument les querelles ou polémiques qu'il a pu faire naître, les Organisations démocratiques, ci-dessus indiquées, constatent que les données fondamentales du problème algérien demeurent.

En conséquence, elles expriment à nouveau leur volonté de voir établir sans retard les voies d'une négociation loyale qui, d'une part exclura l'idée de la capitulation d'une des parties et qui, d'autre part, apportera aux populations algériennes la totale assurance qu'elles pourront faire un libre choix de leur propre destin.

Au moment, où, après les événements de décembre dernier et le référendum du 8 Janvier 1961, l'amertume et le désespoir risquent d'entraîner dans quelque voie sans issue une population européenne dont on exploite systématiquement l'inquiétude profonde, les Organisations démocratiques affirment leur détermination de voir accorder, dans le plein respect des droits imprescriptibles de la majorité, les garanties fondamentales que tout homme et toute minorité, ethnique ou idéologique, sont également en droit d'exiger, et qui ne peuvent résulter que d'un accord intervenu à la suite d'une loyale confrontation des intérêts et des aspirations des parties en présence.

.../...

Elles chargent leurs membres et leurs représentants en Algérie de faire connaître aussi largement que possible cette solennelle déclaration car elles ne sauraient accepter que leur action, pour hâter la négociation et la fin d'injustices criantes, soit interprétées comme visant à créer d'autres injustices à l'égard d'individus, de groupes d'individus ou de minorités.

Elles s'engagent à étudier, dans les délais les plus brefs la nature, l'étendue et le contenu des garanties fondamentales, auxquelles ont droit les individus et les diverses communautés minoritaires, portant notamment sur l'organisation de la sécurité, sur l'exercice des libertés démocratiques, sur le droit au travail sous toutes ses formes, sur la diffusion et la protection de la culture et de l'enseignement.

Elles déclarent aussi qu'une étude doit être faite à propos des travailleurs algériens vivant en France, pour tous les problèmes qui intéressent ces derniers.

Soucieuses de l'avenir humain et démocratique de toutes les populations algériennes, elles estiment qu'elles contribuent ainsi efficacement à hâter une négociation loyale, ardemment attendue par la masse des Français et des Algériens, et dont dépend, en définitive, la paix juste et fraternelle espérée chaque jour davantage.

Le 19 Janvier 1961

Depuis le 23 Janvier, les grèves de Belgique sont terminées.

Il est trop tôt pour dire quels en sont les résultats et les conséquences. Nul doute, en tout cas, que leurs effets, en plus d'un domaine, en seront longtemps et profondément ressentis.

Notre intention pour le moment est simplement de fournir le maximum possible d'informations et d'éléments de réflexion à nos militants.

Nous avons attendu de posséder des informations suffisantes pour vous adresser cette note. En attendant les éventuelles analyses que nous pourrions être amenés à faire, nous ne pouvons que confirmer ce que nous avons déjà dit : à savoir que le problème des grèves belges est un problème très complexe, que nous devons nous garder de juger à partir de notre mentalité de Français ou des critères s'appliquant à notre pays.

I - LE CONTEXTE

A - Situation Economique .-

Trois éléments conditionnent essentiellement la situation économique en Belgique :

1/ La cadence du développement économique est faible depuis plusieurs années :

Elle est de 2,35 % de 1953 à 1959, au lieu de 5,5 % en moyenne dans les autres pays du Marché Commun.

Il y a actuellement 120.000 chômeurs complets en Belgique ( contre 110.000 en Allemagne ) : pays six fois plus peuplé.

La crise charbonnière dans le Borinage a provoqué une situation grave. Faute de modernisation, d'organisation, les charbonnages belges n'étaient plus à même d'avoir des prix compétitifs par rapport aux autres pays de la Communauté Economique Européenne. Cette difficulté fut encore aggravée par la concurrence charbon-fuel. La production de charbon est passée de 2,4 millions de tonnes par mois en 1957 à 1,9 million de tonnes actuellement. L'application du programme d'assainissement imposé par la C.E.C.A., que la Belgique aurait dû faire de toute façon, entraînera le départ de 50.000 mineurs, auxquels aucune possibilité de réemploi n'a pu être offerte.

L'industrie textile belge traverse, par ailleurs, une crise sérieuse.

Enfin l'effort d'investissement fut, durant les quinze dernières années, inexistant, tandis que le niveau de vie de la population augmentait.

Des quatre pôles principaux de l'économie belge, les deux premiers, charbon et textile, se trouvent donc les plus menacés sur le continent européen. La grosse métallurgie est mieux placée, mais à condition que ses coûts de production la gardent concurrentielle ( voir prix ). Quant au quatrième "grand" de l'économie belge : le Port d'Anvers, il se trouve sérieusement concurrencé par son voisin Rotterdam ( 75 millions de tonnes de trafic par an contre 37 à Anvers ).

.../...

2/ L'importance du Congo pour l'économie belge était loin d'être négligeable :

En 1956, - considérée comme année normale - la part du produit national brut, imputable aux relations avec le Congo, était évaluée à 3,3 %. Dans certains secteurs, il était beaucoup plus considérable : 70% de la valeur ajoutée des transports maritimes et aériens; 11 % pour la métallurgie non ferreuse; 6,2 % pour les banques; 12 % pour les assurances; 6,1 % pour les industries de transformations, etc... En outre, 4 % des marchandises belges s'exportaient dans la "colonie" africaine; 2,1 % de la population active travaillaient pour elle et le Congo produisait des excédents de devises qui faisaient de la Belgique un pays exportateur de capitaux.

A court terme, la perte du Congo représente une diminution de 2,4 % du produit national brut.

3/ L'économie belge vit dans l'étroite dépendance du marché international :

Non seulement la Belgique ne peut songer à limiter ses importations, mais elle doit les accroître si elle veut améliorer son rythme d'expansion. Elle vend à l'étranger le tiers de sa production. Seuls, dans le Marché Commun, les Pays-Bas sont davantage dépendants de l'économie internationale.

Cette dépendance au commerce international explique sans doute que la politique des Gouvernements belges soit davantage orientée vers la défense de l'équilibre financier que vers le développement économique proprement dit.

Or, le succès de la large compétition ouverte dans le cadre des six pays à l'égard des pays tiers suppose entre les partenaires une expansion harmonisée de l'ordre de 4 à 5 % par an. Sans cela, de graves distorsions peuvent se produire entre les pays, distorsions dont les travailleurs sont les premiers à subir les conséquences.

Dans une économie en expansion, une perte comme celle du Congo peut se résorber sans trop de difficultés. L'exemple des Pays-Bas l'a montré après l'indépendance de l'Indonésie qui représentait 10 % du revenu national. Ce n'est pas le cas pour l'instant en Belgique, en raison d'une certaine stagnation économique.

4/ Le budget est en déséquilibre chronique :

Le déficit du budget ordinaire n'est, depuis des années, comblé qu'à coups d'emprunts, tant et si bien que le seul service des intérêts de la dette atteint 15 milliards sur un budget de 122 milliards ! Cette dette s'accroît de 20 à 30 milliards chaque année et sa charge devient insupportable en l'absence d'une politique fiscale appropriée - ( on prétend que la Belgique est le pays le moins "imposé" d'Europe. )

A chaque échéance, l'Etat se trouve sous la dépendance des banques et de l'étranger. L'assainissement financier de la Belgique est une nécessité, d'autant plus qu'elle se trouve contrainte de renouveler, d'améliorer, de moderniser son équipement et de résorber la perte du Congo ( sur ce dernier point, le paiement des fonctionnaires rapatriés entraîne 4 milliards de charges nouvelles ).

B - Situation sociale et syndicale.-

Comme indiqué ci-dessous, la situation se caractérise par un niveau général d'emploi insuffisant, mais en même temps, par un haut niveau de vie.

Les statistiques de la C.E.C.A. et de la C.E.E. placent les salaires belges au premier rang des six pays; de même la Belgique occupe le premier rang en pourcentage de chômeurs complets.

.../...

Du point de vue syndical, il existe en Belgique trois centrales syndicales correspondant aux trois grandes tendances politiques du pays :

- La Confédération des Syndicats Chrétiens ( C.S.C. ) la plus nombreuse ( 750.000 cotisants ) largement majoritaire en Flandres - la Fédération Générale du Travail de Belgique ( F.G.T.B. ) presque aussi nombreuse, largement majoritaire en wallonie et la Fédération des syndicats Libéraux ( environ 100.000 membres ).

Les communistes ont été systématiquement éliminés des postes de commande de la F.G.T.B., mais conservent à la base une certaine influence en liaison avec les cellules du P.C.

Les deux grandes Centrales n'ont pu réaliser un accord de collaboration. Elles se retrouvent cependant dans la plupart des organismes paritaires et elles ont, en particulier signé ensemble, le 11 Mai 1960, un accord de caractère général avec la Centrale du Patronat belge, prévoyant, en échange de toute une série d'avantages, une "trêve sociale" comportant la renonciation à certaines revendications de caractère général et une limitation, dans le temps du droit de grève.

Au point de vue structure, on peut dire que la C.S.C. est plus centralisée et la F.G.T.B. plus fédérative, notamment au point de vue régional.

Il faut préciser que si la F.G.T.B. est largement majoritaire en Wallonie, les leviers de commande sont assez largement entre les mains de la tendance flamande. Le Secrétaire Général de la F.G.T.B. : Louis MAJOR est flamand, Le Secrétaire Général adjoint André RENARD est wallon, leader incontesté des grèves; il est, en même temps, Secrétaire Général de la Fédération Régionale de Liège.

Les deux Confédérations, bien que n'ayant pas conclu d'accord de coopération ( la proposition faite, en ce sens, par la C.S.C. à la F.G.T.B. en 1959 est restée sans réponse ) pratiquent toutes les deux un syndicalisme de masse à caractère exclusivement professionnel et d'une certaine façon parallèle.

Cependant la F.G.T.B. admet le cumul des mandats syndicaux et politiques ( M. MAJOR est député ), tandis que la règle d'incompatibilité joue à la C.S.C.

D'autre part, les deux Centrales participent à des mouvements de regroupement de forces populaires :

La F.G.T.B. fait partie intégrante de l'Action Commune Socialiste, qui groupe avec elle les Mutualités et le Parti Socialiste Belge, - la C.S.C. fait partie du Mouvement Ouvrier Chrétien où elle se rencontre avec les Mutualités et les Coopératives ( Le parti Social Chrétien ne fait pas partie du M.O.C. )

Enfin, dernière remarque : les centrales syndicales sont riches, grâce à de très forts taux de cotisations. Cependant, on a constaté, à l'occasion de la grève, que les Caisses de la F.G.T.B. étaient moins solides que celles de la C.S.C. On se souviendra d'ailleurs, à cet égard, que les caisses de la C.S.C. donnent leur garantie au Cartel des Caisses de grèves de la C.F.T.C.

#### C - Situation politique -

A l'image du syndicalisme, la Belgique a trois grands partis politiques, dont l'ordre d'importance est sensiblement le même qu'au point de vue syndical : le Parti Social Chrétien ( P.S.C. ), le Parti Socialiste Belge ( P.S.B. ) et le Parti Libéral.

Le P.S.C. gouverne actuellement avec le Parti Libéral, le précédent gouvernement était P.S.B., mais toujours avec le Parti Libéral.

.../...

Le problème de la coexistence de deux communautés : flamande et wallonne, est posé depuis la création même de la Belgique, pays récent. Pour diverses raisons : démographie ( la Wallonie connaît le plus faible taux de natalité d'Europe), vétusté assez générale de l'industrie et des mines de Wallonie, la position respective des communautés ethniques s'est inversée et, à tous égards, la Flandre est maintenant en position favorable, tandis que la Wallonie est en perte de vitesse.

Un complexe psychologique de frustration s'est donc peu à peu développé en Wallonie. Cela ressort bien de cet extrait de l'adresse que des députés socialistes wallons ont adressé au Roi, dans les derniers jours de la grève :

" Partout en Wallonie, le long de nos vallées et au flanc de nos collines, de sinistres squelettes d'usines abandonnées attestent cette ruine progressive. Nos charbonnages, vidés de leur substance aisément exploitable, ont dépéri, puis, un à un se sont fermés. Pendant ce temps, le patronat transportait ses entreprises anciennes ou nouvelles vers le pays flamand avec l'espoir d'y trouver une main-d'œuvre plus abondante et moins onéreuse : il transférait à Bruxelles, siège de tous les pouvoirs nationaux, ses banques, ses sociétés et leurs bureaux."

" Ceux de nos industriels qui veulent survivre, en restant fidèles à la région wallonne, trouvent difficilement les capitaux nécessaires à la modernisation de leurs entreprises, tandis que des milliards de francs s'évadent vers des pays étrangers.

" L'évolution de la Belgique donne au peuple wallon la sentiment de n'être ni compris, ni entendu de ceux qui gouvernent le pays.

" Il s'interroge sur son destin au sein de la communauté belge. Il demande que la Constitution soit révisée de telle façon que nos institutions nationales garantissent les wallons contre les effets du profond déséquilibre interne dont souffre le pays."

On peut également admettre que le problème royal, qui faillit couper la Belgique lors de l'abdication du Roi Léopold, reste sous-jacent. Beaucoup de wallons, républicains de cœur, n'acceptent le Roi que comme un principe d'unité... provisoire!

Deux autres éléments de caractère psychologique pèsent aussi sur la situation. La perte du Congo, dans les conditions où elle s'est produite ( décision de l'ONU ) a été, par beaucoup, ressentie comme une humiliation national portée au passif du gouvernement actuel.

Nous avons rappelé les incidences économiques de la perte du Congo. Il est évident qu'elles ont frappé, plus particulièrement, certains milieux financiers, dont, par ailleurs, l'influence est grande sur la partie conservatrice de l'opinion qui a le plus ressenti cette "humiliation".

Les fastes du récent mariage du Roi ont été, par d'autres, considérés comme trop coûteux, pour un pays dont le déficit budgétaire chronique prenait des allures catastrophiques.

Sur un grand nombre d'autres points ( écoles en particulier), pour des raisons autant religieuses que linguistiques, le clivage\* avait tendance à se faire entre les deux communautés,

Tout cela explique, au moins en partie, qu'indépendamment de la réaction d'une partie de ses travailleurs, le gouvernement Eyskens doit faire face aux oppositions des extrêmes, de droite et de gauche, et à un mécontentement assez général de la nation.

\* - Clivage : Coupure, fissure.

## II - LA LOI UNIQUE

C'est donc dans ce contexte qu'il faut situer les évènements que la Belgique vient de connaître.

Le projet de loi déposé par le gouvernement "pour assainir la situation financière et promouvoir l'expansion économique" n'a, en définitive, que fourni l'occasion de manifester, de part et d'autre, un ensemble de sentiments complexes et parfois contradictoires.

### A - Les dispositions du projet de loi.-

Le projet déposé par le Gouvernement Eyskens porte le titre de "Loi d'expansion Economique, de redressement financier et de progrès social". S'il a pris, auprès de l'opinion, le nom de "Loi unique" ( d'où le facile jeu de mots "Loi inique" pour ses adversaires), c'est qu'en fait le texte constitue un plan d'ensemble abordant des domaines qui auraient du faire l'objet de textes séparés. Il comporte, en effet, sept partie que nous allons très sommairement analyser.

Plan quinquennal d'expansion économique qui doit chaque année assurer 20.000 emplois nouveaux et augmenter le revenu national de 4 %.

- création d'une société nationale d'investissement constituée par des fonds publics et privés.

- plan de travaux publics à long terme ( 15 ans).

- réforme de l'administration de l'Energie.

- Création d'un Centre de Recherches Scientifiques.

#### Politique de l'emploi -

- Formation professionnelle accélérée.

- Modifications, dans le sens de la recherche des emplois, des prérogatives de l'actuel office du chômage

- Réglementation destinée à faire disparaître les abus en matière d'allocations de chômage. L'indemnité est actuellement de 100.- Frs belges par jour pour un célibataire et elle est pratiquement payée sans limitation de durée. ( Ainsi, par exemple, les saisonniers qui travaillent trois ou quatre mois par an n'ont pas à se préoccuper de rechercher du travail en dehors de la saison. Ils perçoivent l'indemnité intégrale...)

#### Prévoyance sociale.

- Couverture du déficit des assurances maladie - invalidité, notamment par la fixation, par arrêtés royaux, des tarifs d'honoraires et des prix maxima pour les produits pharmaceutiques.

- Contrôle de l'absentéisme.

#### Harmonisation des salaires entre fonctionnaires des petites communes et des grands centres.

- La loi vise à l'harmonisation les salaires des fonctionnaires des communes, provinces avec ceux de l'Etat

.../...

( Actuellement, les communes de moins de 5.000 habitants sont soumises, pour leur budget, au contrôle de l'Etat. Les plus importantes se trouvent pratiquement libres de leurs dépenses. Cette situation aboutit à une grande disparité des situations entre les fonctionnaires de l'Etat et ceux d'un certain nombre de collectivités locales ou régionales : effectifs gonflés, échelles de salaires différentes pour un même travail, ( Par exemple, un rédacteur à Anvers peut avoir un traitement supérieur de 20 % à celui d'un rédacteur de l'Etat. Or l'Etat comble le déficit desdites communes.)

Augmentation de l'âge de la retraite.

- Actuellement, l'âge de la retraite est variable suivant les secteurs; il sera relevé pour un certain nombre de secteurs : cheminots - instituteurs, gendarmes et militaires, notamment .....

Bonnes de guerre.

- Ceux qui restent à pourvoir se trouveraient remboursés en obligations au lieu d'argent liquide.

Augmentation des impôts indirects de 20 %.

- Taxe de transmission portée de 5 à 6 % ( sauf denrées de première nécessité qui échappent à la taxe) et la taxe de luxe élevée de 11 à 13 %.

III - ATTITUDE DES PRINCIPALES SYNDICALES

À la C.S.C.

Nos camarades des Syndicats Chrétiens ont accepté le principe d'un plan d'ensemble, dans la mesure où il tend à une forte réorganisation de l'économie. Diverses mesures d'ailleurs correspondaient à leurs revendications.

Par contre, ils l'ont considéré comme insuffisant en certains points et inacceptable sur d'autres.

Par exemple, ils estiment que le projet n'a de sens qu'accompagné d'une véritable réforme fiscale. Actuellement, de nombreux revenus échappent au fisc. La part respective des impôts directs et des impôts indirects se trouve disproportionnée ( 39 % impôts directs, 61 % impôts indirects). Ils souhaitent que les parts s'équilibrent à 50 % et n'ont admis, à titre transitoire, l'augmentation des impôts indirects que dans la mesure où était instaurée la retenue à la source d'impôts frappant les revenus capitalistes. C'est seulement en raison du fait qu'une telle réforme ne pouvait produire ses effets dans l'immédiat que la C.S.C. a admis qu'une réforme fiscale d'ensemble soit réalisée dans les deux ans. Le Gouvernement s'y est engagé.

Par ailleurs, la C.S.C. a demandé et a obtenu la maintien des droits acquis en matière sociale notamment en ce qui concerne les retraites. Les nouvelles dispositions n'entreront en vigueur que pour le personnel à embaucher.

La loi prévoyait, en matière d'allocations de chômage, le double régime en usage en Angleterre et en Allemagne, c'est à dire allocations pendant une période de courte durée devant permettre le reclassement, puis, si le reclassement ne s'est pas produit, une allocation de "secours social", calculée en fonction du revenu du foyer du chômeur.

La C.S.C. s'est opposée à ce système. Un accord partiel a été obtenu portant sur les modalités d'application et la durée de la première période, accord qui sauvegarde l'essentiel des intérêts des vrais chômeurs.

Considérant que la loi était amendable, mais que l'action se situait au plan parlementaire, la C.S.C. tout en poursuivant une action négociatrice qui s'est avérée efficace, n'a pas cru devoir s'associer à des mouvements de grève qui tendaient au retrait pur et simple du projet gouvernemental qui comportait, selon elle, des dispositions importantes et amorçait diverses réformes essentielles -( plan d'expansion, plein emploi et réforme fiscale, notamment).

En tout cas pour la C.S.C. une grève générale était une arme disproportionnée face à une loi amendable par les moyens habituels de l'action syndicale et cela en fonction également des accords signés entre le patronat et les centrales syndicales.

B - la F.G.T.B. -

La F.G.T.B. a refusé par contre, tout en formulant des critiques dont beaucoup rejoignent celles de la C.S.C., à poursuivre une action d'amendement : elle a globalement repoussé la loi unique.

Dès le 15 Novembre 1960, l'"Action Commune Socialiste" est entrée en lutte pour le retrait pur et simple du projet. Cependant ce "groupement n'a pas cru devoir préconiser la grève générale, ni même la consultation des travailleurs sur cette grève, que le leader de la F.G.T.B. liégeoise, André RENARD, lui, proposait.

Divers mouvements localisés et de catégories ont alors éclaté plus ou moins spontanément, qui ont été repris en main et amplifiés sur l'initiative d'André RENARD et cela malgré les hésitations et réserves des dirigeants de la F.G.T.B. Ainsi la Confédération elle-même, après "l'Action Commune", a rejeté l'ordre de grève proposé par A. RENARD, se contentant de laisser à ses Fédération régionales le souci de déterminer leurs positions.

Dès cet instant, la grève s'est régionalisée, commençant à Liège, à Charleroi et dans le Borinage, elle s'est étendue à toute la Wallonie. Elle a atteint, pendant quelques temps, diverses régions de la Flandre, Anvers et Gand notamment, mais la grève s'est assez rapidement désagrégée dans ces derniers centres, surtout dès le moment où la F.G.T.B. wallone a joint à ses revendications le problème de la structure fédérale de la Belgique. Il est à noter que la régionalisation a été caractérisée par la fondation d'un "Comité de Coordination des Fédérations Régionales wallones de la F.G.T.B." qui, bien qu'André RENARD n'ait jamais cessé de participer aux réunions du Bureau de la F.G.T.B., échappait pratiquement au contrôle de celle-ci.

Il convient de souligner que la Centrale Générale des Services Publics, affiliés à la F.G.T.B. a été particulièrement active. Instituteurs, employés, communaux, en majorité socialistes, ont largement assuré l'organisation des meetings et des piquets de grève.... ( A noter que les employés municipaux des localités en grève ont continué à percevoir leur salaire pendant la plus grande partie des grèves).

.../...

IV - EVOLUTION DE LA GREVE

A - Conjonction des "Services publics et du secteur privé".-

Dans une première phase, le succès de la grève dans une grande partie de la Belgique doit être attribué au fait que les Services Publics se sont engagés à fond pour défendre des intérêts particuliers, tandis qu'à l'appel d'André RENARD, une masse considérable de travailleurs des grandes entreprises du secteur privé de wallonie débrayait dans le seul but d'obtenir un renversement de la politique économique du gouvernement : rejet global de la "Loi Unique", application du programme économique de la F.G.T.B. ( notamment nationalisations et planification).

Cette phase de lutte fut assez "explosive", des actes de violence et des sabotages furent enregistrés; le gouvernement a réagi, on l'a vu, avec une particulière vigueur.

B - Essai de généralisation de la grève.-

La F.G.T.B. étant majoritaire dans l'ensemble du pays, dans les Centrales électriques, l'arrêt d'un certain nombre de ces Centrales a abouti à immobiliser de nombreuses usines par suite du manque de courant et ce d'autant plus que pour assurer les services essentiels à la vie du pays, les gouvernements des provinces ont pris des arrêtés de limitation d'utilisation du courant disponible, ce qui a entraîné la fermeture de certaines usines où le personnel se présentait au travail.

Par ailleurs, l'arrêt et la perturbation des transports a également contribué à étendre l'arrêt du travail, tant et si bien qu'à un moment la grève avait paralysé, en dehors de la wallonie, une large part des activités du pays.

La F.G.T.B. ayant cependant refusé de prendre la responsabilité de lancer un ordre de grève générale, la tentative de généralisation échoua, d'autant plus que sur pression de la C.S.C. le gouvernement annonçait que les diverses mesures "antisociales" de son projet ne porteraient, en tout cas, pas atteinte aux avantages acquis. En outre, l'action engagée, sortant par trop du cadre traditionnel de l'action syndicale belge, demeurait assez peu compréhensible à la masse ouvrière habituée à des objectifs professionnels ou sociaux plus concrets. ( Tout au moins dans la partie flamande de la F.G.T.B.) Il semble que les travailleurs syndiqués de la F.G.T.B. et de la C.S.C. ont été, dans la plupart des cas, parfaitement disciplinés aux ordres de leurs centrales.

C - REcherche d'une solution politique -

Le leader incontesté du Mouvement, André RENARD, rechercha alors un moyen de relance, en faisant appel aux parlementaires socialistes pour qu'ils abandonnent, en bloc, leurs mandats, lui-même, donnant l'exemple, démissionnait de ses fonctions de "régent" de la Banque de Belgique. D'autre part, il lançait l'idée d'une réorganisation administrative de la Belgique, assurant à la Wallonie le droit à une certaine "autodétermination".

Cette idée largement exploitée par les amis et les adversaires de RENARD, finit par devenir le point central du débat... accentuant ainsi le décalage entre des chefs parfaitement conscients de l'importance de l'enjeu et des troupes, qui mises à part celles qui avaient le contact direct avec André RENARD - tribun et manieur d'hommes - comprenaient de moins en moins le sens de la grève.

.../...

D - Fin de la grève -

Tous ceux qui ont eu des contacts avec divers leaders syndicaux et politiques belges des diverses tendances, sans oublier ceux de la F.G.T.B. et ceux du Parti Socialiste Belge, savent que RENARD était sévèrement (durément) critiqué dès le début du conflit - comme ayant engagé une lutte sans issue.

En fait, il a fallu attendre plus de cinq semaines pour que la lassitude du dernier bastion de la grève en wallonie triomphe de la volonté désespérée d'André RENARD et de ses fidèles.

V - CONCLUSIONS PROVISOIRES

Comme nous l'avons dit au début de cette note, il est trop tôt pour apprécier les conséquences de la grève.

La "Loi Unique" a été votée à la Chambre, elle sera au Sénat.

Mais le Gouvernement, secoué par le conflit, aux prises à sa double opposition a de lui-même manifesté le désir de voir le pays se prononcer par des élections anticipées. Nous nous garderons, à cet égard, de formuler un pronostic.

Aussi étrange que cela paraisse, il n'est cependant pas insensé de penser que les deux partis qui se sont durement combattus pourraient peut-être se trouver réunis dans le gouvernement de demain ! Beaucoup en Belgique pensent qu'il n'y a pas d'autre solution, en définitive, à la grave crise qui affecte la nation.

Au point de vue économique, il est évident que la "note" des grèves sera lourde à payer : la réforme fiscale n'en sera que plus nécessaire et urgente. Souhaitons tous, avec la classe ouvrière belge, que les sacrifices inévitables soient répartis selon la justice . . . .

Au point de vue syndical, la F.G.T.B. aura bien du mal à éviter une réforme de structure, si elle veut éviter la scission. La formule qui paraît s'imposer sera confédérale : la Wallonie, la Flandre, et peut-être la région bruxelloise, se confédérant tout en gardant une certaine autonomie.

Du côté de la C.S.C., on est inquiet non pas tant pour l'avenir du syndicalisme chrétien, mais pour l'avenir du syndicalisme belge durement atteint, semble-t-il, par le mouvement de grève. La tendance n'est pas à jeter de l'huile sur le feu, bien au contraire.

Il faut souligner que l'on a péniblement ressenti, à la C.S.C. et, plus particulièrement, dans ses Fédérations régionales wallones, l'intervention du Cardinal Van Rosz. On se souvient que le Cardinal avait publié un appel invitant les travailleurs, et en particulier les travailleurs chrétiens à reprendre le travail.

Certes, l'effet de cette intervention avait été partiellement détruit par des mises au point émanant de plusieurs hautes personnalités religieuses, reconnaissant aux syndicats l'exercice de leur responsabilité propre en la matière. Il n'empêche que plusieurs centrales syndicales chrétiennes wallones publièrent des mises au point et même des tracts pour revendiquer, face à la "regrattable" intervention du Cardinal, "leurs propres responsabilités sur le plan syndical".

.../...

Tout au long du conflit, la C.S.C. a souligné sa disponibilité pour coopérer à la recherche d'une solution, mais à la condition que la F.G.T.B. dise publiquement et préalablement son désaccord avec les actes de sabotage et de violence. Cette condition n'étant pas réalisée, la C.S.C. vient de publier une "proclamation" d'une grande sévérité à l'égard "d'une poignée d'agitateurs, souvent aidés et protégés par des autorités communales qui ont abdiqué toute responsabilité."

Est-ce à dire que toute possibilité de coopération entre la C.S.C. et la F.G.T.B. soit exclue et qu'en conséquence, la coopération possible entre la C.I.S.C. et la C.I.S.L. en soit affectée ? Quelles que soient les rancœurs, il est permis d'espérer que l'avenir n'est pas trop lourdement hypothéqué et que, lorsque les premières plaies seront pansées, des possibilités de collaboration, dans l'indépendance réciproque, pourront être de nouveau envisagées, dans la perspective de rendre la paix sociale à une Belgique unie et prospère.

Le 25 Janvier 1961.



Nous résumons ci-dessous les indications relatives à l'évolution des effectifs, de la durée du travail, de l'activité, des salaires horaires et du chômage dans l'Industrie Textile et dans certaines autres activités industrielles caractéristiques, telles qu'elles résultent de la dernière enquête trimestrielle du Ministère du Travail sur les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, effectuée à la date du 1er Octobre 1960.

I - Indice des Effectifs ( Base 100 en 1954 )

	Moyen. 1959	1.10.59	1.1.60	1.4.60	1.7.60	1.10.60
Batiment et Travaux Publics	105,8	107,5	103,5	105,2	106,7	107,0
Chimie et Caoutchouc	107,5	107,9	108,0	109,4	110,3	110,4
Indus. Mécaniques & Electriq.	109,9	109,6	110,0	110,6	110,8	111,7
Habillement et Trav. des Etof.	94,2	94,4	94,4	95,3	94,8	95,7
TEXTILE	86,9	86,9	87,5	87,6	87,2	87,2
Ensemble des activités	104,4	105,0	104,1	104,5	105,2	105,7

II - Durée Hebdomadaire du Travail -

	Moyen. 1959	1.10.59	1.1.60	1.4.60	1.7.60	1.10.60
Batiment et travaux publics	48,4	49,2	47,4	48,5	49,5	49,5
Chimie et caoutchouc	45,1	45,3	45,2	45,4	45,7	45,6
Industries Mécaniq. & Elect.	46,4	46,6	46,7	46,9	47,1	47,0
Habillement et trav. des Etof.	41,0	41,6	41,3	41,5	41,7	42,0
TEXTILE	42,0	42,9	43,4	43,2	43,4	43,4
Ensemble des activités	45,5	45,8	45,6	45,7	46,0	46,1

.../...

III - INDICE D'ACTIVITE (Base 100 en 1954)

	Moyen. 1959	1.10.59	1.1.60	1.4.60	1.7.60	1.10.60
Batiment et travaux publics	107.2	110.6	102.7	106.8	110.5	110.9
Chimie et caoutchouc	108.1	108.9	108.8	110.6	112.3	112.2
Industries Mécaniq. & Elect.	110.2	110.3	111.0	112.0	112.7	113.4
Habillement et Trav. des Etof.	94.9	96.5	95.8	97.2	97.2	98.8
TEXTILE	86.1	87.9	89.6	89.3	89.3	89.3
Ensemble des activités	105.1	106.4	105.0	105.6	107.1	107.8

IV - Indice des taux de salaires horaires

(Base 100 au 1<sup>er</sup> Janvier 1956)

	1.10.59	1.1.60	1.4.60	1.7.60	1.10.60
Batiment et travaux Publics	1136.6	139.1	140.6	143.3	145.1
Chimie et caoutchouc	133.6	139.1	142.0	146.8	148.7
Indust. Mécaniq. & Electriq.	133.6	136.8	139.1	142.1	144.6
Habillement et Trav. des Etof.	131.6	135.5	137.2	138.5	140.7
TEXTILE	128.6	130.9	134.0	135.4	139.9
Ensemble des activités	134.1	137.2	139.3	141.8	144.3

V - CHOMAGE PARTIEL

	Ouvriers occupés au 1.10.1960			Ouvriers occupés moins de 40 heures au				
	moins de 32 H.	de 32 à 36 H.	de 36 à moins de 40 H.	1.10.59	1.1.60	1.4.60	1.7.60	1.10.60
Ind. Agric et aliment	4.400	2.400	3.200	6.700	11.400	8.400	6.500	10.000
Textile	400	7.000	7.500	24.000	11.000	16.300	9.700	14.900
Habil. Trav. des Etoffes	300	1.500	4.400	21.000	18.400	14.200	12.400	6.200
Cuir & Peaux	900	900	5.500	7.900	6.700	9.400	4.000	7.300
Indust. Polygr. -	300	17.600	16.400	15.800	15.900	17.700	17.900	
Hygiène	22.000	4.300	11.300	20.500	26.700	30.200	25.400	27.600
Ensemble	31.300	19.900	52.800	122.000	112.000	117.000	99.000	104.000

-- QUE TIRER DE CES TABLEAUX ?

---

TABLEAU I - L'indice des effectifs nous montre que depuis 1954 les effectifs textiles ont diminué de 13,1 % en 1959 et de 12,8 % en 1960 - s'il y a une légère reprise en 1960; il faut remarquer que c'est le textile qui a remonté le moins 0,3 alors que l'ensemble a progressé de 1,3 de 1959 à 1960.

\*  
\*\*\*  
\*\*\*\*\*

TABLEAU II - Il semble par contre que là, nous avons augmenté la durée hebdomadaire moyenne du travail. Encore faudrait-il dire que le chômage partiel s'est encore accentué surtout dans la laine cardée depuis Octobre 1960.

Pour maintenir une moyenne aussi élevée, il faut donc que certains établissements dépassent largement les 40 heures ce qui risque encore fort de précipiter notre industrie dans une nouvelle crise.

\*  
\*\*\*  
\*\*\*\*\*

TABLEAU III -

L'indice d'activité confirme le précédent tableau. Il laisse apparaître une augmentation mais il est inférieur de 10,7 % par rapport à 1954.

\*  
\*\*\*  
\*\*\*\*\*

TABLEAU IV -

Laisse apparaître un salaire horaire en progression sur 1959 de l'ordre de 8,70 % moins rapide cependant que la Chimie qui a augmenté de 11,30 %.

Cette augmentation n'est d'ailleurs pas forcément effective sur les salaires. Il suffit de supprimer les ouvriers à bas salaires (manoeuvres, etc...) et les remplacer par une machine pour que sans bouger d'un poil, les salaires, l'indice du taux augmente.

C'est d'ailleurs comme cela qu'il faut expliquer les 63 % d'augmentation que les patrons prétendent nous avoir donné depuis Juin 1953. Chacun sait très bien par sa paye que l'ensemble des salaires est loin d'avoir tellement monté !...

Prenons un exemple :

- Vous payez des gens entre 1 et 100.

Vous avez une moyenne de 50, mais si vous supprimez tout ce qui est en dessous de 50, ceux qui restent seront entre 50 et 100,

- et votre nouvelle moyenne sera 75

et pourtant, vous n'avez rien changé dans ce que vous donnez à chacun. Vous avez fait réaliser par 50 ce que vous faisiez faire par 100

.../...

Vous prouvez par a + b que votre taux de salaire est passé de 50 à 75.

Cependant vous gagnez 50 salaires et vous n'avez pas augmenté les autres.

Cependant officiellement vous passerez pour un bon gars qui a augmenté ses salaires de 50 %

$$\left\{ \frac{75 \times 100}{50} = 150 \text{ ou } 50 \% \right\}$$

C'est évidemment très schématique comme interprétation, mais ce qu'il faut retenir, c'est la méthode.

Et quand un patron fait miroiter des statistiques, il ne faut pas se laisser démonter si facilement.

Les chiffres ne veulent pas toujours dire grand chose !

Ce sont des armes qu'il faut savoir utiliser en connaissant leurs défauts.

Il faut aussi savoir que le taux est calculé en divisant la masse globale des salaires par le nombre d'heures travaillées; ce qui par certains côtés n'est pas forcément juste.

\*  
\*\*\*  
\*\*\*\*\*

TABLEAU V - Les chiffres se passent de commentaires. Il semble bien que nous redescendons la pente.

D'autres chiffres statistiques vous sont donnés dans le N° 31 de "FORMATION" de Janvier 1961 ( pages vertes). Prière de vous y référer pour trouver l'ensemble des chiffres qui peuvent vous être utiles dans votre action journalière.

-\*-\*-\*-\*-\*  
-\*-\*-\*-\*-\*

C = Cadres  
 M = Maîtrise  
 E = Employés  
 O = Ouvriers

# LA C.F.T.C. Y EST PRÉSENTE

Localités	Entreprises	Sièges à pourvoir	C.F.T.C.		C.G.T.		F.O.		C.G.C.		Divers	
			D.P.	C.E.	D.P.	C.E.	D.P.	C.E.	D.P.	C.E.	D.P.	C.E.
GRENOBLE (Isère)	Comptoir Ind. des T.A.- 113 & 14/12/60	C M E O		2 5 2 11				2 9			2 3 1	1
VIENNE (Isère)	Tissandier 7/10/60	C M E O				2		2				
LOMME (Nord)	Delesalle 27/4/60	C M E O	2 8		2 5		3					
LAMBERSART (Nord)	Crépy 26/4/60	C M E O	1 2 1 7		1 1 7						1 1	
TOURNON (Rhône)	Impressions sur étoffes 8/12/60	C M E O		2 14	2 10	2 2	2 12	2 8				
BORDEAUX (Gironde)	Ets St Joseph 25/10/60	C M E O				10						
MOYENMOUTIER (Vosges)	Filature des Enclos 11/1/61	C M E O				6		4				
Totaux			61	32	38	6	21	19		2	6	11

Ces chiffres s'entendent titulaires et suppléants additionnés, mais nous pouvons constater que, dans l'ensemble, notre organisation est en bonne position.

L'équipe fédérale tient à remercier tous ceux qui ont bien voulu faire l'effort de nous envoyer leurs résultats.

Imprimé au siège

26, rue Montholon

P A R I S (9<sup>e</sup>)

Le Gérant :

Daniel HUG